

### La viticulture en Rhône-Alpes



## Beaujolais, Côtes du Rhône et les autres

Les vignobles rhônalpins affichent des différences marquées. Ils occupent 48 600 hectares, surface en diminution de 16 % en dix ans. La viticulture est une activité très spécialisée puisque 90 % des vignes sont cultivées par 5 100 exploitations à orientation viticole.

La viticulture rhônalpine est dominée par trois départements : le Rhône, la Drôme et l'Ardèche. Ils travaillent différemment : le Beaujolais vendange majoritairement à la main et vinifie en cave particulière près de 60 % de ses volumes. La récolte mécanique domine au sud de la région. La Drôme regroupe près de 150 des 330 exploitations viticoles régionales certifiées agriculture biologique.

La production régionale de vin a diminué d'environ un tiers au cours des dix dernières années. Elle est en quasi-totalité constituée de vins AOP ou IGP. Cet engagement fort ne suffit pas à contrecarrer la baisse de la consommation et la filière est en situation délicate, surtout en Beaujolais où, en dehors des zones des crus, les vins primeurs ne suffisent pas à assurer un revenu satisfaisant aux viticulteurs.

### Une diversité de terroirs viticoles

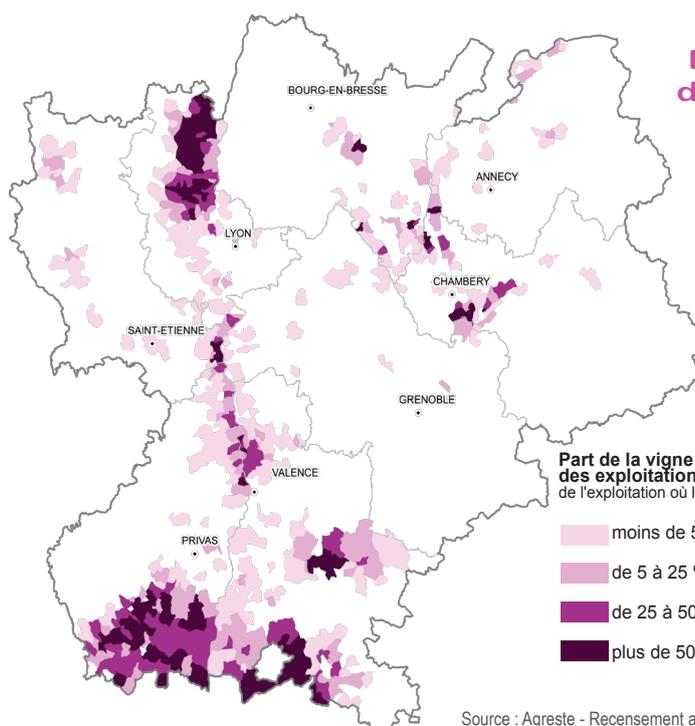
La viticulture rhônalpine est riche de nombreux terroirs géographiquement dispersés, très différents et de dimensions très inégales. Beaujolais et Côtes du Rhône sont des vignobles mondialement connus. Côtes du Vivarais, Grignan les Adhémar, Coteaux du Lyonnais, Bugey, Côte Roannaise et Côtes du Forez sont de moindre renommée. Le Diois et la Savoie, pour leur part, sont des vignobles sous l'influence d'un environnement montagnard.

Le sol et le climat ont régi l'implantation ancestrale de ces vignobles au sein de contextes pédoclimatiques extrêmement variés, allant de zones de plaines méridionales jusqu'à des secteurs de montagne à forte déclivité et au climat frais.

Rhône-Alpes représente 6 % de la surface du vignoble français.

Le vignoble rhônalpin se caractérise par une orientation ancienne et toujours plus marquée vers les vins sous signes officiels de qualité qui concernent 97 % des surfaces régionales : 78 % pour les appellations d'origine protégée (AOP), 19 % pour les indications géographiques protégées (IGP).

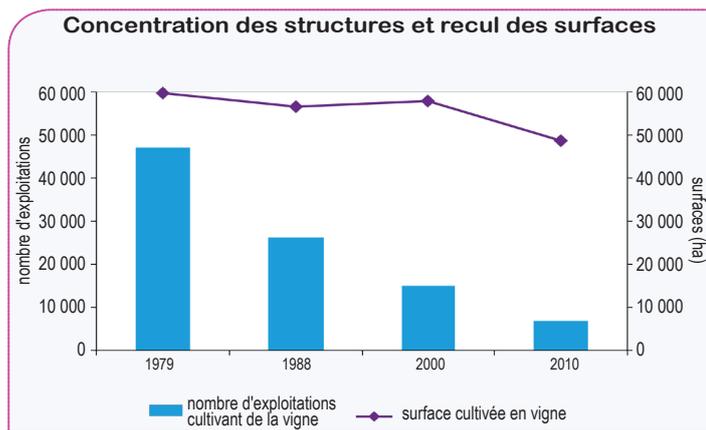
Les cépages principaux sont le Gamay noir à jus blanc qui couvre 37 % des surfaces, le Grenache noir, 19 %, et la Syrah, 16 %. Ils ne composent pas les mêmes vignobles : le Gamay est l'encépagement de base du Beaujolais alors que le Grenache et la Syrah dominent en vallée du Rhône.



Des vignobles du Nord au Sud

Part de la vigne à raisin de cuve dans la SAU des exploitations (ramenée à la commune du siège de l'exploitation où la vigne occupe plus de 1 ha de SAU)

- moins de 5 %
- de 5 à 25 %
- de 25 à 50 %
- plus de 50 %



Source : Agreste - Recensements agricoles

	Exploitations spécialisées viticulture	Ensemble des exploitations rhônalpines
Les exploitations	taux de moyennes*+ grandes*	66%
	taux de GAEC	3%
	taux d'EARL	11%
	nombre moyen d'UTA par exploitation	1,7
Les chefs	taux d'UTA : salariés permanents hors main d'œuvre familiale	13%
	taux d'UTA : salariés saisonniers	24%
	taux de pluriactivité	24%
	taux de ceux nés avant 1960 qui, sans successeur, pensent que leur exploitation va disparaître	16%
		55%
		8%
		8%
		1,5
		11%
		15%
		27%

\*Cf. définitions page 8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## La surface moyenne de vigne par exploitation a presque doublé en dix ans

En Rhône-Alpes, 6 900 exploitations, près d'une sur cinq, cultivent de la vigne sur un total de 48 600 hectares, soit 3,4 % de la SAU. L'activité viticole se concentre et le vignoble se réduit : en dix ans le nombre d'exploitations cultivant la vigne a chuté de plus de moitié pendant que les surfaces régressaient de 16 %.

Dans le même temps, la surface du vignoble français a baissé de 11 %. Si la diminution du nombre d'exploitations est une réalité qui se prolonge depuis plusieurs décennies, le recul des surfaces régionales n'est apparu que depuis l'an 2000. La surface moyenne en vigne par exploitation, qui n'était que de 4 hectares il y a dix ans, s'élève à présent à 7 hectares.

La vendange manuelle concerne 53 % des surfaces ; elle domine dans le Rhône ainsi que dans le nord de l'Ardèche. En 2000, 70 % de la surface régionale en vigne était vendangée à la main.

Cette évolution régionale est en partie le résultat d'une mesure communautaire d'arrachage visant à restructurer le vignoble.

## Un travail de spécialistes

Les exploitations spécialisées en viticulture cultivent 43 500 hectares de vigne, soit 90 % de la totalité des surfaces de la région. Ce taux n'était que de 86 % en 2000 : la spécialisation continue donc de s'accroître. Une aussi forte spécialisation peut s'expliquer par la délimitation géographique des appellations et la faible polyvalence des « terres à vigne ». A titre de comparaison, les exploitations rhônalpines spécialisées en arboriculture fruitière détiennent seulement 70 % du

verger. Au sein de l'agriculture régionale, l'orientation viticole représente environ 15 % du potentiel économique total.

Les 5 100 exploitations rhônalpines spécialisées en viticulture représentent 13 % de l'effectif régional. En dix ans, leur nombre chute d'un tiers, et la surface totale en vigne qu'elles cultivent diminue de 13 %. Individuellement, elles se sont donc agrandies : une exploitation spécialisée, en moyenne, comporte 8,5 hectares de vigne, entretenus par 1,7 unité de travail annuel (UTA) au lieu de 6,7 hectares et 1,5 UTA en 2000. Ces chiffres montrent une légère progression de la « productivité du travail » : une UTA cultive 5 hectares de vigne au lieu de 4,5 en 2000. Le salariat représente une plus large part du travail total que pour l'ensemble des exploitations agricoles de la région : 37 % contre 26 %. Les vendanges manuelles, en particulier, génèrent un gros potentiel d'emplois saisonniers.

Le statut juridique des exploitations viticoles montre un fort taux d'EARL dont le nombre progresse de 40 % au cours des dix dernières années. Les GAEC sont peu fréquents et leur nombre diminue d'un quart en dix ans ; cette régression ne se retrouve pas sur l'ensemble des orientations rhônalpines pour lesquelles le nombre de GAEC se maintient. La vigne, dont la culture ménage des périodes creuses dans l'année, ne favorise pas ce statut collectif.

Le mode de faire-valoir des terres s'équilibre entre propriété et location. Le faire-valoir direct, qui concerne 39 % de la SAU des exploitations viticoles régionales, domine en Drôme-Ardèche ; la location, pratiquée sur 43 % des surfaces, est majoritaire dans le Rhône. Le métayage, en déclin, concerne 6 % des surfaces ; il est essentiellement présent dans le Beaujolais (3 250 ha), plus rare dans la Drôme (400 ha) et l'Ardèche (170 ha). La part de faire-valoir direct est nettement plus importante en orientation viticole (39 %) que pour l'ensemble des exploitations (24 %).

Le profil des chefs des exploitations viticoles rhônalpines est proche de celui de l'ensemble des exploitations régionales : même âge moyen (51 ans), taux de féminisation comparable (21 %). Leur niveau de formation est plus élevé puisque 18 % d'entre eux ont fait des études supérieures au lieu de 15 % pour l'ensemble, et seuls 16 % se sont limités au niveau primaire au lieu de 19 %. Leur taux de pluriactivité, 24 %, demeure inférieur à la moyenne, mais il est en forte augmentation puisqu'il se limitait à 15 % en 2000. Il est inversement lié à la dimension économique de l'exploitation : 18 % pour les grandes, 21 % chez les moyennes mais 33 % en petites. Faute de successeur, 16 % des chefs nés avant 1960 pensent que leur exploitation va disparaître : c'est mieux que la moyenne régionale (21 %). Comparées à la moyenne nationale des

orientation technique	surface en vigne (ha)	nb d'exploitations cultivant de la vigne	% de la surface régionale en vigne	surface moyenne de vigne par exploitation (ha)
viticulture	43 500	5 100	90	8,5
cultures fruitières	2 700	670	5	4,0
polyculture-polyélevage	1 950	660	4	3,0
autres orientations	450	470	1	1,0
TOTAL	48 600	6 900	100	7,0

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

exploitations viticoles, les exploitations viticoles rhônalpines se distinguent par une présence nettement moindre de salariés permanents, un peu plus de saisonniers et un taux de féminisation des chefs bien inférieur (21 % contre 27 %).

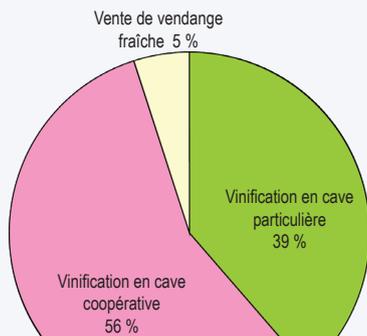
### Vinification et commercialisation : des traditions différenciées selon les départements

La production régionale de vin, plus de deux millions d'hectolitres en 2010, a diminué d'environ un tiers ces dix dernières années. Le vin rouge domine et totalise 79 % du volume ; le vin blanc et le rosé, respectivement 16 % et 5 %, sont tous deux en progression. La vinification est réalisée majoritairement par les caves coopératives qui élaborent 56 % de la production pendant que 39 % de la vendange est vinifiée en caves particulières : Drôme et Ardèche traitent les trois quarts de leur récolte en coopérative, alors que dans le Rhône près de 60 % de la vendange est travaillée en caves particulières.

38 % des exploitations ayant de la vigne commercialisent du vin, soit en leur nom propre, soit par le biais d'une unité juridique distincte. Plus de la moitié du volume de vin ainsi vendu est acheté par des groupements de producteurs ou des négociants et près du tiers est écoulé en vente directe\* au consommateur. Le vrac représente 58 % des volumes pour les groupements et les négociants mais se limite à 9 % pour la vente directe aux consommateurs qui recherchent essentiellement de la bouteille ou du cubitainer\*. Si la vente directe est très

\*Cf. définitions page 8

### Les caves coopératives vinifient plus de la moitié de la vendange



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

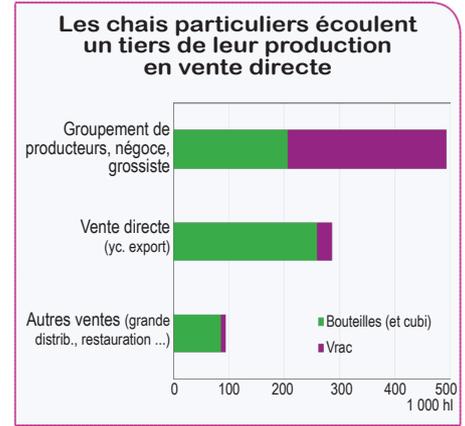
fréquente dans le Rhône, elle l'est beaucoup moins en Ardèche, en raison du poids de la coopération.

La vendange ne fait l'objet d'aucune commercialisation ni livraison sur 12 % des exploitations régionales ayant de la vigne ; les surfaces concernées sont faibles et représentent moins de 2 % du vignoble régional ; ces situations peuvent correspondre à de l'autoconsommation ou à des vignes abandonnées.

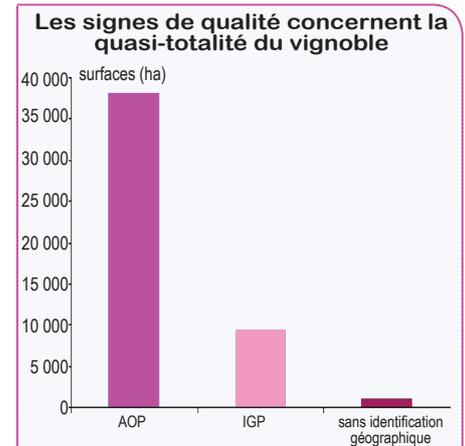
### Une viticulture de qualité

Les signes officiels de qualité engagent la quasi-totalité des vins régionaux : les AOP rassemblent 74 % de la production, les IGP 23 %. Au cours des dix dernières années, les AOP ont succédé aux AOC et les IGP ont été créées. En 2000, les AOC couvraient 77 % du vignoble rhônalpin et les vins de pays, 18 %.

L'agriculture biologique poursuit son essor en regroupant 330 exploitations spécialisées rhônalpines, soit quatre fois plus que dix ans auparavant. Le taux d'exploitations viticoles bio atteint 6 % dans la région, contre 5 % au niveau national.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Confrontés à la crise, les vignerons doivent trouver des solutions

La consommation de vin continue de baisser en France : au cours des trente dernières années elle a chuté de plus de moitié, passant de 92 litres/habitant/an à seulement 43. Même les AOP sont touchées. Seul le haut de gamme affiche de bons résultats économiques. Malgré la progression du rosé, le milieu de gamme souffre pendant que l'entrée de gamme disparaît. L'espoir ne peut venir que des exportations qui augmentent en valeur mais stagnent en volume après avoir fortement diminué. D'autres pistes commerciales peuvent être efficaces : ainsi, au niveau national, les ventes et les exportations de vins sans indication géographique avec mention de cépage (possibilité ouverte à compter de la récolte 2009) progressent. En Rhône-Alpes, c'est pour le Beaujolais que la crise est la plus accentuée : le succès de son primeur a fait des envieux...qui sont devenus des concurrents. AOP et IGP, qui englobent aujourd'hui la quasi-totalité de la production, ne permettent plus de se démarquer de la concurrence.

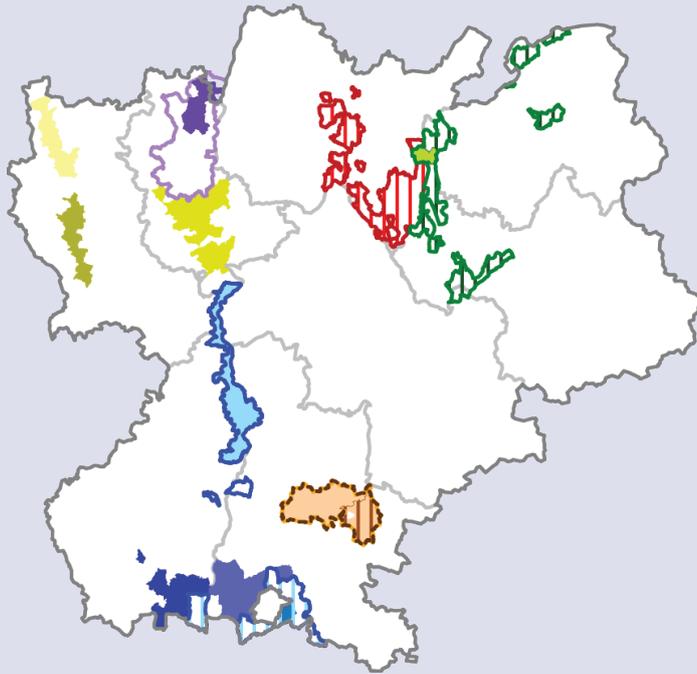
Le revenu des vignerons rhônalpins ne représente, en moyenne triennale 2009-2010-2011, que la moitié de celui de 1999. La très petite récolte 2012 n'inversera pas la tendance, malgré des prix en nette augmentation.

Face à cette crise les solutions adoptées par les viticulteurs sont très diverses :

- agrandissement ;
  - pluriactivité ;
  - diminution du coût de production grâce à la mécanisation qui passe par la restructuration du vignoble ;
  - vente directe au consommateur ou, au contraire, adhésion à une coopérative pour éviter les charges liées à la vinification et à la commercialisation ;
  - conversion en agriculture biologique ;
  - diversification de la gamme des vins produits.
- La filière viticole française, depuis 2006, est structurée en dix bassins. Deux d'entre eux se partagent Rhône-Alpes : la Drôme, l'Ardèche, une partie des départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère font partie du bassin Vallée du Rhône-Provence alors que le reste de la région est une composante du bassin Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie. L'accompagnement de l'État est soutenu : au niveau national, le plan quinquennal de modernisation de la filière vitivinicole a été mis en place en 2008 et le fonds des filières viticoles et cidricoles pour la promotion, la recherche et le développement est opérationnel ; sur le plan communautaire, le programme 2008-2013 se termine faisant place à une nouvelle programmation engagée du 16 octobre 2013 au 15 octobre 2018.

### Aires des AOP viticoles

Source : Légifrance - traitement Draf Rhône-Alpes



#### 41 AOP viticoles

- Beaujolais et Beaujolais villages
- Crus du Beaujolais (Brouilly, Chenas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Julienas, Morgon, Moulin à vent, Régnié)
- Côteaux du Rhône
- Côteaux du Rhône Villages
- Crus des Côteaux du Rhône (Château Grillet, Condrieu, Côte-rotie, Cornas, Crozes Hermitage, Hermitage, Saint-Joseph, Saint-Peray)
- Grignan-les-Adhémar
- Côteaux du Vivarais
- Vinsobres
- Coteaux du Lyonnais
- Côteaux du Forez
- Côte Roannaise
- Bugey
- Roussette du Bugey
- Vin de Savoie
- Roussette de Savoie
- Seysssel
- Coteaux de Die
- Crémant de Die
- Châtillon en Diois
- Clairette de Die

AOP de Bourgogne non représentées (Bourgogne, Bourgogne aligoté, Bourgogne mousseux, Bourgogne passe-tout grains, Coteaux bourguignons, Crémant de Bourgogne)

L'AOP, Appellation d'Origine Protégée, garantit un produit dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et une antériorité constatée ; c'est l'équivalent européen de l'AOC.

### Aires des IGP viticoles

#### 10 IGP viticoles

- Coteaux de l'Ain
- Ardèche
- Drôme
- Coteaux des Baronnies
- Isère
- Urfé
- Vin des Allobroges
- Méditerranée
- Collines rhodaniennes
- Comtés rhodaniens

L'IGP, Indication Géographique Protégée, désigne un produit dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique dans laquelle se déroule au moins sa production, sa transformation ou son élaboration ; les IGP viticoles succèdent aux vins de pays depuis 2009.



Source : Légifrance - traitement Draf Rhône-Alpes

### Rhône-Alpes regroupe 8 % du vignoble AOP français

	Rhône-Alpes	France	Rhône-Alpes /France
Surface en vigne (ha)	48 600	780 000	6%
dont AOP	38 000	483 000	8%
IGP	9 500	191 000	5%
sans identification géographique	1 100	28 000	4%
Nombre d'exploitations cultivant la vigne	6 900	85 000	8%
dont spécialisées	5 100	70 000	7%
spécialisées moyennes* + grandes*	3 370	47 000	7%
Travail en exploitations spécialisées (nb UTA totales)	8 730	132 500	7%
dont salariés permanents hors famille	1 129	39 830	3%
salariés saisonniers	2 105	23 501	9%

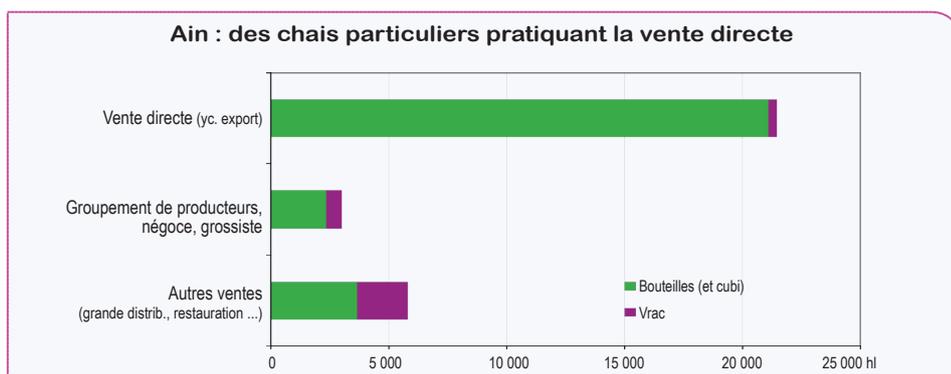
\*Cf. définitions page 8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



## L'Ain produit des vins effervescents de renommée régionale

Deux terroirs viticoles, Bugey et Cerdon, cumulent 700 hectares de vigne dont 80 % engagés en AOP. Une soixantaine d'exploitations spécialisées moyennes ou grandes se maintiennent grâce à des vins souvent pétillants rosés ou blancs vinifiés en caves particulières. Les cépages principalement utilisés sont le Gamay qui occupe 35 % des surfaces, le Chardonnay, 21 %, et l'Altesse, 12 %. La vendange est réalisée manuellement sur près de la moitié des surfaces. Les deux tiers des exploitations qui ont de la vigne vendent du vin, écoulé en direct au consommateur pour 71 % du volume.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## L'Ardèche : récolte mécanique et livraison en coopérative

Regroupée autour du Vivarais et dans les Côtes du Rhône septentrionales, la vigne couvre 10 450 hectares dont 68 % en IGP. Ces surfaces sont réparties sur près de 1 500 exploitations dont 1 040 spécialisées. Plus de 500 petites\* exploitations viticoles ont disparu au cours des dix dernières années mais celles de grande dimension économique, dont les chefs sont nettement plus jeunes, se maintiennent. Le vin rouge domine avec l'IGP « vins de pays des coteaux de l'Ardèche rouge », qui couvre 40 % du vignoble départemental, et les Côtes du Rhône. Les cépages utilisés sont nombreux ; les principaux sont la Syrah qui représente 25 % des surfaces, le Grenache noir, 19 %, et le Merlot, 13 %. La vendange manuelle ne concerne que le quart de la surface du vignoble.

Les coopératives ont une importance majeure puisqu'elles réalisent plus de 80 % du volume de la vinification. En conséquence, seulement 14 % des exploitations vendent du vin ; lorsque c'est le cas, le débouché principal est les groupements de producteurs et négociants qui totalisent 55 % du volume, complété par la vente directe au consommateur, 32 %.

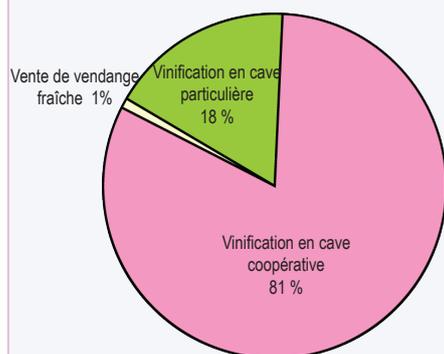
bouché principal est les groupements de producteurs et négociants qui totalisent 55 % du volume, complété par la vente directe au consommateur, 32 %.

### L'Ardèche mise sur les IGP

Surface en vigne (ha)	10 450
dont AOP	2 950
IGP	7 100
sans identification géographique	400
Production de vin (hl)	492 000
rendement moyen (hl/ha)	47
Nombre d'exploitations cultivant la vigne	1 500
dont spécialisées	1 040
spécialisées moyennes* + grandes*	610
Travail en exploitations spécialisées (nb UTA totales)	1 340
dont salariés permanents hors famille	120
salariés saisonniers	200
Evolution 2010 / 2000	
surface en vigne	-16%
nombre exploitations spécialisées moyennes + grandes	-22%
travail en exploitations spécialisées (UTA totales)	-22%

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Les coopératives vinifient plus de 80 % de la production ardéchoise



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Beaucoup de petites\* exploitations spécialisées ardéchoises ont disparu

	nombre d'exploitations		SAU (ha)	profil type d'une exploitation		
	en 2010	évolution 2010/2000		surface en vigne (ha)	nombre d'UTA totales	âge moyen du chef (ans)
petites*	430	-55%	2,0	1,2	0,5	60
moyennes*	300	-35%	10,5	6,5	1,3	50
grandes*	310	-3%	33,1	21,0	2,3	46
ensemble	1 040	-40%	13,8	8,7	1,3	53

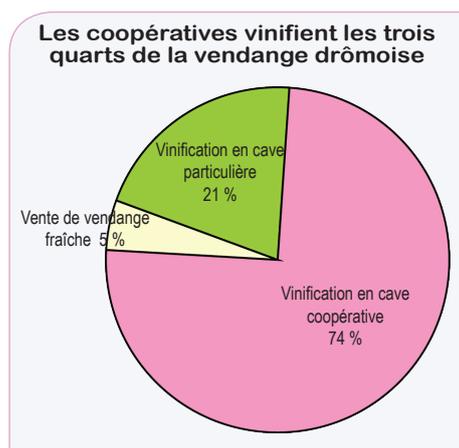
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

\* Cf. définitions page 8

## La Drôme : les coopératives dominent

La Drôme viticole se partage en trois secteurs bien séparés : la vallée du Rhône au nord de Valence, le Diois, et les vignobles au sud de Montélimar. La vigne occupe 16 250 hectares dont 87 % en AOP. Elle est présente sur 1 480 exploitations dont 980 sont spécialisées. Ces dernières se maintiennent mieux que dans les autres départements viticoles rhônalpins : au cours des dix dernières années leur nombre a diminué de seulement 20 %. La vendange manuelle est pratiquée sur 28 % de la surface en vigne : une UTA suffit pour 7 hectares de vigne en exploitation spécialisée.

Le cépage Grenache noir, qui couvre près de la moitié du vignoble départemental, est dominant dans le sud drômois ; il est complété par la Syrah, plantée sur plus du quart des surfaces et surtout présente dans le nord de la Drôme. Ils sont utilisés en appellations Côtes du Rhône rouge. Le vin rouge représente donc la majeure partie de la production départementale



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

mais le Diois est spécialisé dans les blancs effervescents avec, en particulier, la Clairette. Les coopératives dominent et assurent les trois quarts du volume de la vinification départementale. Malgré cela, un quart des exploitations ayant de la vigne vendent du vin : groupements de producteurs et négociants achètent 62 %

du volume vendu sur les exploitations, la vente directe au consommateur en totalisant 28 %. L'agriculture biologique, comme pour l'ensemble des productions, s'est beaucoup développée dans la Drôme viticole : près de 150 exploitations spécialisées sont certifiées, elles n'étaient que 30 il y a dix ans.

### Dans la Drôme, le nombre d'exploitations spécialisées diminue peu

Surface en vigne (ha)	16 250
dont AOP	14 150
IGP	1 900
sans identification géographique	200
Production de vin (hl)	648 000
rendement moyen (hl/ha)	40
Nombre d'exploitations cultivant la vigne	1 480
dont spécialisées	980
spécialisées moyennes* + grandes*	770
Travail en exploitations spécialisées (nb UTA totales)	1 940
dont salariés permanents hors famille	380
salariés saisonniers	430
Évolution 2010 / 2000	
surface en vigne	-16%
nombre exploitations spécialisées moyennes + grandes	-12%
travail en exploitations spécialisées (UTA totales)	-13%

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Les exploitations spécialisées drômoises ont un fort potentiel économique

	nombre d'exploitations		profil type d'une exploitation			
	en 2010	évolution 2010/2000	SAU (ha)	surface en vigne (ha)	nombre d'UTA totales	âge moyen du chef (ans)
petites*	210	-41%	1,8	1,2	0,5	61,5
moyennes*	300	-15%	11,3	6,8	1,4	48,0
grandes*	470	-10%	32,8	24,5	3,0	47,0
ensemble	980	-20%	19,5	14,1	2,0	50,5

\*Cf. définitions page 8

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

## L'Isère : un vignoble en peau de chagrin

Le déclin de la viticulture départementale est avéré. Ne couvrant plus que 330 hectares, la vigne a vu sa surface chuter de 37 % en dix ans ; seules 30 exploitations spécialisées ont une dimension économique moyenne ou grande. La moitié de la surface des vignes est engagée dans une AOP et plus d'un quart composent une IGP Isère regroupant deux terroirs, les Balmes Dauphinoises et les Coteaux du Grésivaudan. Près d'un quart du vignoble produit un

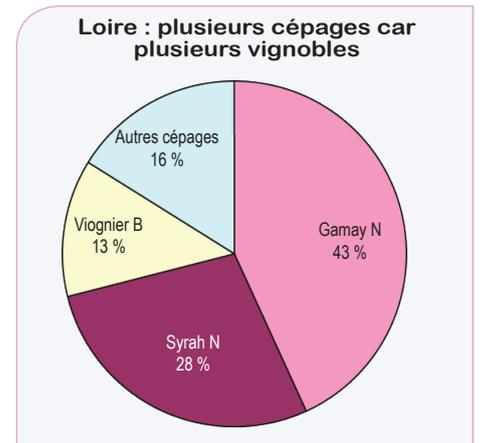
vin sans indication géographique. Le vin blanc représente plus des trois quarts de la production. Le cépage Jacquère couvre un quart du vignoble mais la moitié des surfaces sont plantées avec des cépages très divers dont certains sont en voie de disparition. Les caves particulières totalisent 69 % du volume de vinification, les coopératives n'en assurant que 7 % car la majorité d'entre elles ont disparu. Peu d'exploitations ayant de la vigne vendent

elles même du vin, moins d'une sur cinq. Il y a ni commercialisation, ni livraison de la vendange sur les trois quarts des exploitations cultivant de la vigne ; elles totalisent 22 % des surfaces départementales. Afin d'inverser ces tendances, la profession s'emploie à relancer la viticulture iséroise, notamment par le biais de l'IGP.

## La Loire progresse

Grâce à ses appellations Saint-Joseph et Condrieu, la Loire est le seul département rhônalpin ayant vu augmenter, à la fois, sa surface en vigne et le nombre d'exploitations spécialisées moyennes ou grandes au cours des dix dernières années ; les Côtes du Forez et la Côte Roannaise éprouvent plus de difficultés. En dix ans, sur l'ensemble du département, l'embauche de saisonniers par les exploitations spécialisées a presque triplé et le nombre de salariés permanents a plus que doublé. La vigne couvre un total de 940 hectares, les trois quarts en AOP. Le vin rouge représente près des deux tiers du volume produit. Le cépage principal est le Gamay utilisé en Côtes du Forez et Côte Roannaise ; en Côtes

du Rhône, la Syrah domine pour les vins rouges de l'appellation Saint-Joseph et le Viognier est utilisé pour les blancs de l'appellation Condrieu. La vendange est réalisée à la main sur 77 % des surfaces. La vinification en caves particulières représente les trois quarts du volume, les coopératives en assurant seulement 9 %. Un tiers des exploitations détenant de la vigne vendent du vin ; elles commercialisent les deux tiers de leur volume par vente directe au consommateur. La vigne est également souvent une tradition patrimoniale puisque 44% des exploitations qui en cultivent ne commercialisent pas leur récolte ; elles ne totalisent cependant que 6 % des surfaces.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Le Rhône : vendange manuelle, vinification et vente par l'exploitation

Le Beaujolais représente 96 % de la surface du vignoble du Rhône qui compte également les appellations prestigieuses Côtes-rôties et Condrieu ainsi que Coteaux du Lyonnais. La surface départementale en vigne, 17 900 hectares, a régressé de 18 % au cours des dix dernières années. Le Rhône regroupe près de la moitié des exploitations viticoles régionales. La viticulture départementale se caractérise par un grand nombre d'exploitations de dimension économique moyenne ; leur effectif a cependant chuté de 38 % ces dix dernières années pendant que le nombre de grandes exploitations augmentait de 16 %. La vendange manuelle est pratiquée sur 90 % des surfaces car la pente des sols et la forte densité de plantation rendent la mécanisation difficile. Une UTA permet de cultiver seulement 4 hectares de vigne en exploitation spécialisée.

Mode de faire valoir des terres issu de la tradition, le métayage est en régression mais demeure une particularité du Beaujolais viticole. Dans le Rhône, 14 % de la SAU des exploitations à orientation viticole est en métayage ; ce taux s'élevait à 22 % en 2000. Le cépage Gamay est ultra-majoritaire puisqu'il est planté sur 93 % des

surfaces ; il est à la base des Beaujolais rouges et des Coteaux du Lyonnais rouges. Le Chardonnay qui occupe 4 % des surfaces, donne le Beaujolais blanc mais aussi du Bourgogne blanc et permet d'élaborer des vins de base en vue de la production de Crémant de Bourgogne. La Syrah, qui représente 2 % des surfaces, est dominante en Côtes rôties. Les viticulteurs du Rhône vinifient souvent eux mêmes ; les coopératives ne représentent que 37 % du volume. De ce fait, la vente de vin est pratiquée par 57 % des exploitations qui ont de la vigne, 64 % de leur volume étant acheté par des négociants,

et 30 % vendu directement au consommateur. Cette part de vente directe est en progression puisqu'elle se limitait à 21 % dix ans plus tôt.

Dans le Rhône, la quasi-totalité des surfaces en vigne sont en AOP. L'agriculture biologique a fait un bond au cours des dix dernières années : près de 80 exploitations spécialisées sont certifiées alors qu'elles n'étaient que 10 en 2000. Malgré cette progression, elles représentent un taux d'exploitations spécialisées nettement inférieur à la moyenne régionale, 3 % au lieu de 6 %.

### Dans le Rhône, la quasi-totalité des surfaces sont en AOP

Surface en vigne (ha)	17 900
dont AOP	17 750
IGP	50
sans identification géographique	100
Production de vin (hl)	802 000
rendement moyen (hl/ha)	45
Nombre d'exploitations cultivant la vigne	2 650
dont spécialisées	2 430
spécialisées moyennes* + grandes*	1 660
Travail en exploitations spécialisées (nb UTA totales)	4 210
dont salariés permanents hors famille	380
salariés saisonniers	1 210
Evolution 2010 / 2000	
surface en vigne	-18%
nombre exploitations spécialisées moyennes + grandes	-30%
travail en exploitations spécialisées (UTA totales)	-29%

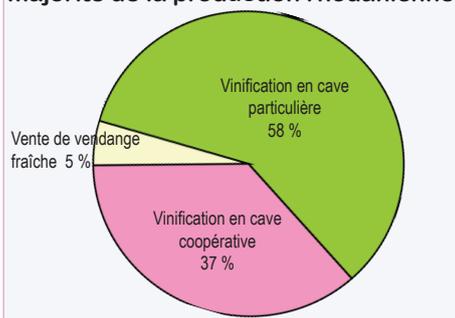
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Près de 2 500 exploitations spécialisées dans le Rhône

	nombre d'exploitations		SAU (ha)	profil type d'une exploitation		
	en 2010	évolution 2010/2000		surface en vigne (ha)	nombre d'UTA totales	âge moyen du chef (ans)
petites*	770	-26%	1,6	1,1	0,5	57,5
moyennes*	1 230	-38%	9,7	7,2	1,8	47,5
grandes*	430	16%	23,9	17,7	3,6	47,0
ensemble	2 430	-29%	9,6	7,1	1,7	50,5

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Les caves particulières vinifient la majorité de la production rhodanienne



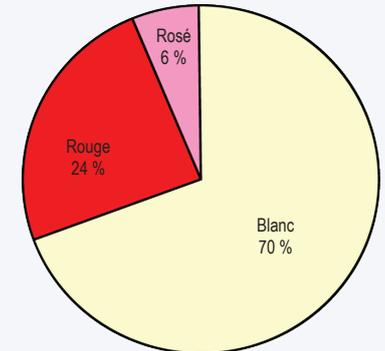
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## La Savoie maintient son vignoble

La Savoie cumule 1 840 hectares de vigne. Bien que la commercialisation des vins locaux profite du tourisme, le nombre des exploitations spécialisées moyennes ou grandes a régressé de 18 % au cours des dix dernières années. Le cépage principal, la Jacquère, occupe 41 % des surfaces ; il est accompagné, en blanc par l'Altesse, et en noir par le Gamay et la Mondeuse. La production est dominée par les vins blancs tranquilles avec

l'Aprémont, l'Abymes, la Roussette et le Chignin. La vendange se fait à la main sur presque la moitié des surfaces. La vinification est majoritairement réalisée en caves particulières. Près de la moitié des exploitations ayant de la vigne vendent du vin : les groupements de producteurs et négociants et la vente directe au consommateur représentent des volumes presque égaux.

Savoie : les vins blancs dominent (en volume)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## La Haute-Savoie : un petit vignoble qui résiste

La vigne occupe 220 hectares produisant essentiellement des vins blancs. Le cépage principal est le Chasselas blanc qui couvre la moitié des surfaces. La rive sud du lac Léman regroupe les appellations Crépy et Marin. Le vignoble départemental a vu sa surface régresser de 10 % depuis l'année 2000. Il est réparti sur une soixantaine d'exploitations dont vingt ont une activité viticole spécialisée de dimen-

sion économique moyenne ou grande. Ce noyau de professionnels se maintient bien. En marge de la viticulture haut-savojarde, une autre vingtaine d'exploitations cultivent de la vigne sans commercialiser la production ; elles ne regroupent que 1 % des surfaces. La vendange est réalisée manuellement sur près de 60 % des surfaces. Elle est très majoritairement vinifiée en cave particulière. Une vente

de vin a lieu sur plus de la moitié des exploitations, essentiellement en direct auprès du consommateur. La vente de vin en vrac représente seulement 2 % de la production haut-savojarde. L'agriculture biologique s'est montrée très attractive puisque 20 % des exploitations spécialisées sont certifiées.

### Des terroirs locaux dans chaque département

	Ain	Isère	Loire	Savoie	Haute-Savoie
Surface en vigne (ha)	700	330	940	1 840	220
dont AOP	580	170	700	1 720	180
IGP	15	90	170	80	10
sans identification géographique	105	70	70	40	30
Production de vin (hl)	38 000	13 800	31 600	109 000	8 600
Rendement moyen (hl/ha)	54	42	34	59	39
Nombre d'exploitations cultivant la vigne	250	280	255	440	60
dont spécialisées	160	50	130	300	40
spécialisées moyennes* + grandes*	60	30	80	150	20
Évolution 2010/2000					
Surface en vigne	-16%	-37%	10%	-5%	-10%
Nombre d'exploitations spécialisées moyennes* + grandes*	-3%	-4%	28%	-18%	6%

\* Cf. définitions page 8

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Définitions

La **dimension économique** des exploitations est évaluée au travers de leur production brute standard (PBS) qui permet de les classer en **petites** (PBS < 25 000 €), **moyennes** (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et **grandes** (PBS > 100 000 €). La contribution de chaque culture ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique** (OTEX).

**Exploitations spécialisées viticulture** (Otex 3500) : l'activité viticole génère plus des 2/3 de leur PBS totale.

Le **potentiel économique** d'une OTEX est le cumul de la PBS des exploitations qu'elle regroupe.

**UTA** : Unité de Travail Annuel qui correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

**Vente de vin sur l'exploitation** : concerne uniquement les exploitants qui assurent une vente de vin à partir de leur exploitation, y compris par le biais d'une unité juridique distincte créée spécifiquement pour la commercialisation.

**Vente directe** : vente au consommateur sans aucun intermédiaire.

**Cubitainer** : bag in box de 10 litres.